

Conseil Municipal du 14 avril 2015

Présents : M Michel MARESCOT - Mme Sylvaine de KEYZER - Mme Sophie DIERRE – M Thierry BONVOISIN - Mme Catherine FILIPOV - M Jean-Paul HAUVEL - M Jean-Claude LE MOINE - Mme Michelle LEGRY - Mme Martine LETARTRE - M Olivier PONTHEIU.

Excusés : M Pascal DROCCHI donne pouvoir à Mme Sylvaine de KEYZER - M Michel DABOUT donne pouvoir à M Michel MARESCOT - M Alain FAURE donne pouvoir à M Jean-Paul HAUVEL – Mme Nathalie NGUYEN donne pouvoir à M Thierry BONVOISIN - M Philippe GANNE.

Secrétaire de séance : M Olivier PONTHEIU.

- Informations de Monsieur le Maire
- Compte Administratif 2014

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	1 246 797,27€
Dépenses	1 085 984,14€
Total excédentaire de	160 813,13€

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	209 701,69€
Dépenses	820 831,30€
Total déficitaire de	- 611 129,61€

Résultats budgétaires de l'exercice 2014 : déficit de 450 316,48€

- Approbation du Compte de Gestion 2014

- Affectation des résultats

VU l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2014, donnant un résultat de clôture à la fin de l'année 2014 de :

En section d'investissement	- 228 377,38€
En section de fonctionnement	1 109 896,16€

VU l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2014, en section d'investissement, qui s'élève à 291 286,00€.

Un besoin de financement d'un montant de 519 663,38€ est à prévoir au compte 1068 pour équilibrer les dépenses d'investissement engagées en 2015. La somme de 519 663,38€ sera prélevée sur le résultat de clôture de fonctionnement qui s'élève à 1 109 896,16€, d'où un résultat net de fonctionnement de 590 232,78€ qui sera portée au compte 002, du budget primitif 2015.

Accord du Conseil.

- Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2015

Les taux des 4 taxes n'auront pas été augmentés par la commune depuis 1997 soit 18 années. Les taux ainsi que les produits des quatre taxes directes locales ont été votés en 2014 selon le détail ci-dessous :

	Taux	Produits obtenus	Produits attendus en 2015
Taxe d'habitation	9,51%	209 788,60€	213 690,00 €
Taxe foncier bâti	9,91%	131 764,55€	134 082,00 €
Taxe foncière non bâti	20,68%	9 063,01€	8 768,00 €
CFE	15,48%	13 857,70€	13 947,00 €
TOTAL		364 473,86€	370 487,00 €

Accord du Conseil pour conserver les mêmes taux pour 2015.

- Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par la commune 2015
Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2014 était fixé à 6,24 %, ce qui représente un produit de 83 952€ sur 2014. Il est proposé de maintenir le même taux (pas d'augmentation), le produit sera de 86 211€ pour 2015.
Accord du Conseil.
- Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par la commune 2015 pour le camping de la Bruyère
La redevance spéciale d'OM pour le camping était de 18,50€ par emplacement et la recette de 2014 était de 5 760€. Les nouveaux propriétaires du Camping viennent de déclarer 421 emplacements. Le produit de la redevance sera de 7 788,50€.
Accord du Conseil.
- Attribution des subventions 2015

DEMANDES	VOTE
Amicale Bouliste	500 €
ARIM primes ravalement	1 300 €
Atelier Festival à Villerville	3 000 €
Bibliothèque pour tous	2 000 €
BTP CFA	60 €
Centre Local d'Information et Coordination	101 €
Comité liaison anciens combattants	150 €
Conférence St Vincent de Paul	150 €
Coopérative de l'école de Villerville	1 000 €
Croix Rouge Française Deauville Trouville	60 €
donneurs de sang	60 €
Ecole du Chat	120 €
Jeudi d'Antan (*)	1 500 €
Le Petit Foc	200 €
les amis de la Baleine	6 000 €
Normandie Impressionniste	500 €
Patrimoine culturel	80 €
Place Nette (**)	500 €
Revue du pays d'auge	200 €
Restos du Cœur Calvados	150 €
Secours Canton Trouville	150 €
Secours Catholique Orne Calvados	60 €
SNSM Honfleur	100 €

SNSM Trouville	100 €
Société des courses (Clairefontaine)	100 €
Tennis Club	-
Théâtre Catherine de la Porte	300 €
Touques Escrime	100 €
US Villervillaise	1 000 €
Villerville à la Hune	8 500 €

Total	28 041 €
Sans affectation	10 000 €
TOTAL	38 041 €

Les subventions ci-dessus nommées ont été votées à l'unanimité des membres présents et représentés (à l'exception de M Thierry BONVOISIN pour le vote de la subvention des Amis de la Baleine, et Mme Martine LETARTRE, Mme Catherine FILIPOV et M Michel DABOUT pour le vote de la subvention de Villerville à la Hune).

(*) Le montant de la subvention pour les Jeudis d'Antan sera de 500€ avec une participation au voyage à confirmer.

(**) Une convention sera signée entre la commune de Villerville et Place nette.

Par délibération en date du 29 juillet 2009, le conseil municipal accepte de participer à hauteur de 50 % pour l'achat d'une carte annuelle au Club de Tennis Villervillais, pour tous les jeunes villervillais de moins de 25 ans, à titre de résidents principaux, ainsi que pour les employés municipaux et leurs enfants. Le conseil municipal confirme cette décision.

Une aide à la conduite accompagnée d'un montant de 150€ est octroyée pour toute demande avec justificatif de l'auto-école. Le conseil municipal confirme cette décision. Un livret à la caisse d'épargne de la poste, bureau de Deauville, est ouvert pour toute naissance concernant les habitants principaux de notre commune. La somme allouée est de 16 €. Le conseil municipal confirme cette décision.

- Attribution de la subvention du CCAS 2015

Accord du Conseil pour une subvention de 12 000€.

- Budget primitif 2015

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal, le budget primitif 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement	1 763 956,00€
- Section d'investissement	1 152 408,00€

Accord du Conseil.

- Renouvellement de foyer vétuste

Un foyer d'éclairage public situé rue du Général de Gaulle est à changer. Le coût de ce renouvellement est de 899,70€ HT soit 1 079,64€ TTC dont 674,77€ restant à la charge de la commune.

Accord du Conseil.

- Droite de terrasse 2015
Concernant la crêperie du Coin située 1, rue du Maréchal Foch, ainsi que le snack situé face à la Mairie. Proposition de maintenir le droit de terrasse pour l'année 2015 du mois de mars au 1^{er} novembre inclus à 800 € pour l'année 2015.
Accord du Conseil.
- Indemnité de fonction des Adjointes
La Sous-Préfecture de Lisieux demande que la commune prenne une nouvelle délibération plus explicite concernant l'indemnité des Adjointes.
Accord du Conseil.
- Renouvellement du contrat de maintenance informatique
Le contrat d'assistance informatique arrive à son terme, il convient donc de le renouveler pour une année. Le contrat a pour objet l'entretien et le dépannage du matériel informatique de la mairie, de l'école et le poste de police. La prestation s'élève à 1 800€ par an.
Accord du Conseil.
- Révision de loyer commercial
Le locataire paie actuellement un loyer mensuel de 567€. Proposition d'actualiser le loyer de cet établissement, à compter du 1er avril 2015, sur l'indice de construction du 3ème trimestre 2014, soit 1627 points dans les conditions prévues par la législation en vigueur.
Le conseil fixe le montant du loyer mensuel à 572,28€ à compter du 1er avril 2015 soit une hausse de 5,28€ mensuelle.
- Modification de convention avec Normandie Impressionniste
Pour une gestion plus souple.
Accord du Conseil.
- Convention constitutive de groupement de commandes
Suite aux travaux de mutualisation entre les communes et la communauté de communes Cœur Côte Fleurie, la commune a la possibilité de lancer un marché pour le contrôle et la maintenance des poteaux incendie avec la ville de Deauville et la communauté de communes.
Autorisation du Conseil de signer la convention fixant les modalités de ce partenariat.
- Convention « Village de Caractère du Calvados »
La commune recevra lors du 1^{er} semestre 2016 le label « Village de Caractère du Calvados » avec 3 autres communes (Beuvron-en-Auge, Clécy et Blangy-le-Château).
Autorisation du Conseil de signer la convention.
- Résultat de la consultation relative au marché d'études sur la Centralité
6 entreprises ont répondu au marché. Notre Assistant Maîtrise d'Ouvrage a étudié ces offres et proposé un classement à la commission d'appel d'offres qui s'est réuni le 30/03/15. Le Cabinet Zenobia a été retenu pour un montant de 34 238,00€ HT.
Autorisation du Conseil
- Don d'un tableau
Mme KIN SON LOAM, artiste peintre résidant à Villerville, a fait don d'un tableau contemporain intitulé « Rêve d'une vie meilleure » le 20 mars dernier. Ce bien unique

est une peinture acrylique sur bois laqué de dimensions 100 x 100 cm (avec cadre sur mesure).

Le Conseil accepte le don de ce tableau et demande que ce nouveau bien mobilier soit inclus à l'inventaire de la commune.

- Remplacement du photocopieur de la mairie

Depuis plusieurs mois, le photocopieur de la mairie de gros soucis. Des devis ont été demandés pour l'achat d'un photocopieur neuf ou la location.

Deux entreprises ont répondu : RICOH et Rex Rotary. En comparant l'achat et la location (sur 5 ans), nous constatons que l'achat serait au final moins onéreux.

Le tarif de la maintenance (pièces, main d'œuvre, déplacements et consommables), correspond au coût à la page N&B et couleurs.

Autorisation du Conseil de signer le devis de l'entreprise RICOH pour l'achat d'un photocopieur neuf MP C 3003 pour un montant de 3 900€ HT soit 4 680€ TTC. Le coût à la page N&B est de 0,0042€ HT et couleurs de 0,042€ HT.

- Acte constitutif et fixation des tarifs de la régie n°5

Définition des modalités de vente de produits par la régie de l'Office du tourisme ainsi que la fixation des tarifs.

Accord du Conseil.

- Horodateurs 2015

Accord du Conseil pour la mise en service des horodateurs pour l'année 2015 :

- les week-ends et jours fériés à compter du 1^{er} mai au 30 juin 2015,
- tous les jours à compter du 1^{er} juillet, et jusqu'au 6 septembre 2015.

Les tarifs restent inchangés.

- Saisonnier

Accord du Conseil pour l'embauche d'une personne en emploi saisonnier pour faire l'ouverture, le nettoyage et le fermeture des WC publics (place du Lavoir et rue des Bains) les week-ends de mai, juin et jusqu'au 6 septembre 2015 ainsi que les mois de juillet et d'août 2015.

- Questions diverses

- M BONVOISIN informe les Conseillers que la Ronde des 4HP Citroën passera par Villerville le dimanche 14 juin entre 11h00 et 11h30.
- 1 nouveau boulanger vient tous les mercredis sur la place du Lavoir vendre des pains, pains traditionnels et pâtisseries.
- Mme LETARTRE indique également qu'il est organisé un concert piano-violoncelle à l'église de Villerville le dimanche 19 avril à 17h30 (entrée : 10€).
- Les Conseillers se plaignent des déjections canines dans les rues. La verbalisation sera systématique.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Michel MARESCOT



